

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
VILLE DE WINDSOR**

Le 1er octobre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Windsor tenue le 1er octobre 2025 à 19 h, à la salle du Conseil de l’hôtel de ville, 11 rue Saint-Georges, Windsor.

Sont présents : les conseillères et conseillers Ana Rosa Mariscal, Mario Leclerc, Daniel Pelletier, Solange Richard, Gaétan Graveline, Alain Beaudin.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Bureau.

Sont aussi présents : Émilie Boulet, Amine Belghaouti, David Maurice, Catherine Joubert, ainsi que le directeur général, Bruno Vachon, et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur constatation du quorum, la mairesse déclare l’ouverture de la séance à 19 h.

2025-10-201 2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

ATTENDU l’ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ordre du jour – Adoption**
- 3. Procès-verbaux – Adoption**
- 4. Correspondance**
- 5. Comités**
- 6. Période de questions**
- 7. Administration**
 - 7.1 Liste des chèques préapprouvés**
 - 7.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses**
 - 7.2.1 Aucun
 - 7.3 Ententes, contrats et mandats**
 - 7.3.1 Contrat TP-2025-41 – Collecte et transport des déchets
 - 7.3.2 Contrat TP-2025-42 – Enfouissement des déchets
 - 7.3.3 Contrat TP-2025-43 – Déchets (6 logements et plus) et gros rebuts
 - 7.3.4 Contrats divers

7.4 Ressources humaines

7.4.1 Embauche – Journalier occasionnel (Travaux publics)

7.4.2 Embauche – Journalier occasionnel (Services récréatifs)

8. Direction générale et Communication

8.1 Aucun

9. Finances et Trésorerie

9.1 Emprunt par billets – Concordance et courte échéance

9.2 États comparatifs – Dépôt

9.3 Liste des immeubles en défaut de payer les taxes – Dépôt et Mandat

9.4 Règlement d'emprunt 404-2019 – Utilisation du solde disponible

10. Greffe et Affaires juridiques

10.1 Aucun

11. Travaux publics et Hygiène du milieu

11.1 Aucun

12. Loisirs, Culture et Vie communautaire

12.1 Défilé de Noël – Autorisation de circuler dans les rues

13. Gestion du Territoire et de l'Environnement

13.1 Aucun

14. Sécurité publique

14.1 Rue Ambroise-Dearden – Traverse piétonnière

15. Législation – Avis de motion / Règlements

15.1 Aucun

16. Développement économique

16.1 CDEW – Subvention de fonctionnement

17. Affaires nouvelles

17.1 Embauche – Commis à la bibliothèque (Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire)

17.2 Piste cyclable – Domtar

18. Levée de la séance

Il est

Proposé par Mario Leclerc

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉ

2025-10-202

3. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 et de la séance extraordinaire du 10 septembre 2025 du Conseil a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que le greffier est dispensé d'en faire lecture ;

Il est

Proposé par Daniel Pelletier

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 et de la séance extraordinaire du 10 septembre 2025.

ADOPTÉ

4. CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Bruno Vachon, fait la lecture du bordereau de correspondance et le dépose au conseil municipal.

5. COMITÉS

Centre

Communautaire : la conseillère Solange Richard résume la réunion du 9 septembre 2025.

Loisirs : le conseiller Mario Leclerc résume la réunion du 9 septembre 2025.

Régie incendie : le conseiller Gaétan Graveline résume la réunion du 9 septembre 2025.

Travaux publics : le conseiller Alain Beaudin résume la réunion du 17 septembre 2025.

Accueil : la conseillère Ana Rosa Mariscal résume la réunion du 19 septembre 2025.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question.

7. ADMINISTRATION

2025-10-203 7.1 LISTE DES CHÈQUES PRÉAPPROUVÉS

ATTENDU la liste des dépenses pour la période du 2025/08/29 au 2025/09/18 préautorisées en vertu du *Règlement 423-2020 concernant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* ;

Il est
Proposé par Alain Beaudin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE ladite liste au montant de **1 293 407,27 \$** (fonds d'administration) soit déposée et approuvée, le tout en conformité avec l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

7.2 DÉCOMPTES PROGRESSIFS, FACTURES ET DÉPENSES DIVERSES

N/A

7.3 ENTENTES, CONTRATS ET MANDATS

2025-10-204 7.3.1 CONTRAT TP-2025-41 – COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS

ATTENDU l'appel d'offres public TP-2025-41 pour la collecte et le transport des déchets domestiques – Immeubles résidentiels de 5 logements et moins ;

ATTENDU QUE la Ville recevait les soumissions suivantes dans le délai prévu :

Soumissionnaire	Année du contrat 2026-2027-2028				Prolongement possible 2029-2030		
	Tarif par logement excluant taxes et transport (\$)			Total – transport et taxes incluses (\$)	Tarif par logement excluant taxes et transport (\$)		Total – transport et taxes incluses (\$)
	2026	2027	2028		2029	2030	
Enviro Connexions Option A	32,32	33,05	33,80	273 980,11	34,56	35,35	191 881,48
Enviro Connexions Option B	32,32	33,05	33,80	273 980,11	34,56	35,35	191 881,48
GLF Environmental inc. Option A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
GLF Environmental inc. Option B	41,16	42,53	43,94	343 154,18	45,39	46,89	246 253,37
Services Ricova inc. Option A	59,30	61,08	62,91	478 439,78	64,79	66,74	341 653,29
Services Ricova inc. Option B	59,30	61,08	62,91	478 439,78	64,79	66,74	341 653,29

Gaudreau Environnement inc. - Option A	39,16	40,33	41,54	327 112,41	42,79	44,07	233 079,66
Gaudreau Environnement inc. - Option B	39,16	40,33	41,54	327 112,41	42,79	44,07	233 079,66

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle d'*Enviro Connexions* au montant de 273 980,11 \$, taxes et transport inclus ;

*Il est
Proposé par Gaétan Graveline
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal accorde à *Enviro Connexions* le contrat TP-2025-41 pour la collecte et le transport des déchets domestiques – Immeubles résidentiels de 5 logements et moins au montant de **238 295,38 \$**, taxes en sus.

QUE le conseil municipal autorise le maire/ la mairesse et le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2025-10-205 7.3.2 CONTRAT TP-2025-42 – ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS

ATTENDU l'appel d'offres public TP-2025-42 pour l'enfouissement des déchets et gros rebuts domestiques ;

ATTENDU QUE la Ville recevait les soumissions suivantes dans le délai prévu :

Soumissionnaire	Année du contrat 2026-2027-2028				Prolongement possible 2029-2030		
	Tarif unitaire / t.m. excluant taxes et redevances			Total – Redevances et taxes incluses	Tarif unitaire / t.m. excluant taxes et redevances		Total – Redevances et taxes incluses
	2026	2027	2028		2029	2030	
Enviro Connexions	95,00	97,15	99,35	614 081,48	101,60	103,90	443 458,58
Gaudreau Environnement inc.	65,00	66,95	68,96	468 263,28	70,34	71,75	341 390,67

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de *Gaudreau Environnement inc.* au montant de 468 263,28 \$ taxes incluses ;

*Il est
Proposé par Solange Richard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal accorde à *Gaudreau Environnement inc.* le contrat TP-2025-42 pour l'enfouissement des déchets et gros rebuts domestiques au montant de **407 274 \$**, taxes en sus.

QUE le conseil municipal autorise le maire/ la mairesse et le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2025-10-206 **7.3.3 CONTRAT TP-2025-43 – DÉCHETS (6 LOGEMENTS ET PLUS) ET GROS REBUTS**

ATTENDU l'appel d'offres public TP-2025-43 pour la collecte des déchets domestiques et gros rebuts – Immeubles résidentiels de 6 logements et plus ;

ATTENDU QUE la Ville recevait les soumissions suivantes dans le délai prévu :

Soumissionnaire	Année du contrat 2026-2027-2028	Prolongement possible 2029-2030
	Collecte ordures + Enlèvement gros rebuts Total (\$) (Transport et taxes incluses)	
Enviro Connexions	254 974,17	179 425,25
Services Ricova inc.	563 557,67	405 599,38

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle d'*Enviro Connexions* au montant de 254 974,17 \$, taxes et transport inclus ;

*Il est
Proposé par Daniel Pelletier
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal accorde à *Enviro Connexions* le contrat TP-2025-43 pour la collecte des déchets domestiques et gros rebuts – Immeubles résidentiels de 6 logements et plus au montant de 221 764,88 \$ taxes en sus.

QUE le conseil municipal autorise le maire/ la mairesse et le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2025-10-207 **7.3.4 CONTRATS DIVERS**

ATTENDU le *Règlement de gestion contractuelle* ;

*Il est
Proposé par Mario Leclerc
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise ou ratifie, selon le cas, la dépense et le contrat de gré à gré selon les termes et modalités de l'offre de services :

DPTP-2025-46 au montant de **67 480 \$**, taxes en sus, à la compagnie *Pavage Veilleux (1990) inc.* pour l'asphaltage de la piste cyclable, la dépense se faisant à même le surplus affecté « Projets spéciaux »

pour la portion non subventionnée par le programme PAFIRSPA (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air).

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou, selon le cas, le directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

7.4 RESSOURCES HUMAINES

2025-10-208 7.4.1 EMBAUCHE – JOURNALIER OCCASIONNEL (TRAVAUX PUBLICS)

ATTENDU la publication d'un appel de candidatures pour le poste et la réception de plusieurs candidatures ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Benoit Bouchard pour combler le poste vacant ;

ATTENDU le certificat de disponibilité de crédits émis par la trésorière ;

Il est

Proposé par Alain Beaudin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Benoit Bouchard à titre de journalier occasionnel (avec classe 3) au Service des travaux publics, division de la voirie, parcs, bâtiments et espaces verts.

QUE cette embauche soit effective en date du 9 novembre 2025, à titre de salarié à l'essai en vue de devenir journalier occasionnel (avec classe 3).

QUE monsieur Bouchard soit assujetti à une période d'essai de cent trente (130) jours réellement travaillés, conformément à l'article 4.01 f) de la convention collective en vigueur.

QUE le taux horaire soit fixé à 95 % du taux horaire maximal établi pour la fonction, les autres conditions de travail étant fixées par la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2025-10-209 7.4.2 EMBAUCHE – JOURNALIER OCCASIONNEL (SERVICES RÉCRÉATIFS)

ATTENDU la publication d'un appel de candidatures pour le poste et la réception de plusieurs candidatures ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Olivier Fouquet pour combler le poste vacant ;

ATTENDU le certificat de disponibilité de crédits émis par la trésorière ;

*Il est
Proposé par Ana Rosa Mariscal
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

- QUE le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Olivier Fouquet à titre de journalier occasionnel aux Services récréatifs.
- QUE cette embauche soit effective en date du 13 septembre 2025, à titre de salarié à l'essai en vue de devenir journalier occasionnel.
- QUE monsieur Fouquet soit assujetti à une période d'essai de cent trente (130) jours réellement travaillés, conformément à l'article 4.01 f) de la convention collective en vigueur.
- QUE le taux horaire soit fixé à (80) % du taux horaire maximal établi pour la fonction, les autres conditions de travail étant fixées par la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

8. DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

N/A

9. FINANCES ET TRÉSORERIE

2025-10-210 9.1 EMPRUNT PAR BILLETS – CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 051 000 \$ qui sera réalisé le 6 novembre 2025

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Windsor souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 051 000 \$ qui sera réalisé le 6 novembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
321-2014	521 500 \$
405-2019	522 200 \$
404-2019	681 900 \$
395-2019	79 100 \$
461-2023	246 300 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 321-2014, 405-2019, 404-2019 et 461-2023, la Ville de Windsor souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est

Proposé par Gaétan Graveline

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 6 novembre 2025 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 mai et le 6 novembre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DU VAL-SAINT-FRANCOIS
77, RUE ST-GEORGES
WINDSOR, QC
J1S 2K5

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Windsor, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 321-2014, 405-2019, 404-2019 et 461-2023 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 novembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

9.2 ÉTATS COMPARATIFS – DÉPÔT

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la trésorière dépose les deux états comparatifs. Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

2025-10-211 9.3 LISTE DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAYER LES TAXES – DÉPÔT ET MANDAT

La trésorière, madame Émilie Boulet, procède au dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des immeubles en défaut de payer les taxes déposée par la trésorière ;

Il est

Proposé par Ana Rosa Mariscal

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou, selon le cas, la trésorière, à confier tout mandat nécessaire pour le recouvrement des taxes impayées sur cette liste et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2025-10-212 9.4 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 404-2019 – UTILISATION DU SOLDE DISPONIBLE

ATTENDU QUE le ministère des Finances informe la Ville qu'elle doit sous peu réaliser un refinancement d'un montant relatif à un emprunt échéant le 17 novembre 2025 ;

ATTENDU QUE la trésorière désire utiliser le montant de 127 230 \$ du solde disponible sur le Règlement no 404-2019 pour les fins dudit refinancement ;

Il est

Proposé par Mario Leclerc

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil autorise l'utilisation du montant de **127 230 \$** du solde disponible sur le *Règlement n° 404-2019* pour les fins dudit refinancement.

ADOPTÉ

10. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

N/A

11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

N/A

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2025-10-213 12.1 DÉFILÉ DE NOËL – AUTORISATION DE CIRCULER DANS LES RUES

*Il est
Proposé par Daniel Pelletier
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

- QUE le conseil municipal autorise le Comité des loisirs de la Ville de Windsor à organiser le « Défilé de Noël » qui aura lieu le dimanche 30 novembre 2025, de 14 h 30 à 18 h.
- QUE le trajet soit à sens unique et se déroule entre 16 h 30 et 17 h 30 selon l'ordre suivant :
- Départ au centre sportif J.-A.-Lemay, à gauche sur Georges-Guilbault jusqu'à la 6^e Avenue, à droite sur la 6^e Avenue jusqu'à la Saint-Georges, à gauche sur la Saint-Georges jusqu'à la 1^{re} Avenue, à gauche sur la 1^{re} Avenue jusqu'à du Moulin, à gauche sur du Moulin et tout droit jusqu'à Georges-Guilbault. Retour au centre sportif J.-A.-Lemay.
- QUE le Conseil autorise ou ratifie, selon le cas, la coordonnatrice aux loisirs, culture et vie communautaire à soumettre la demande de permis d'événements spéciaux au *ministère des Transports du Québec* et l'ordonne d'aviser la *Sûreté du Québec* du déroulement de cette activité.

ADOPTÉ

13. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

N/A

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-10-214 14.1 RUE AMBROISE-DEARDEN – TRAVERSE PIÉTONNIÈRE

- ATTENDU QUE des motifs de sécurité publique militent en faveur de changer l'emplacement et l'aménagement de la traverse piétonnière devant le CLSC sur la rue Ambroise-Dearden ;

*Il est
Proposé par Gaétan Graveline
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise le changement de l’emplacement et l’aménagement de la traverse piétonnière devant le CLSC sur la rue Ambroise-Dearden, selon le plan fourni par le directeur du Service des travaux publics.

ADOPTÉ

15. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

N/A

16. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2025-10-215 16.1 CDEW – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

*Il est
Proposé par Solange Richard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise la dépense de **150 000 \$**, à titre de subvention de fonctionnement à l’OBNL *Comité de développement économique de Windsor (CDEW)* pour l’année 2025.

ADOPTÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

2025-10-216 17.1 EMBAUCHE – COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE (SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE)

ATTENDU la recommandation du directeur général concernant l’embauche de madame Vicky Bouchard pour un poste occasionnel à titre de « Commis à la bibliothèque » ;

ATTENDU le certificat de disponibilité de crédits émis par la trésorière ;

*Il est
Proposé par Alain Beaudin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise l’embauche de Vicky Bouchard au poste occasionnel de « Commis à la bibliothèque ».

QUE son embauche, à titre de salariée à l’essai (poste occasionnel) soit effective en date du 29 septembre 2025.

QUE madame Bouchard soit assujettie à une période d’essai de cent trente (130) jours réellement travaillés, conformément à l’article 4.01 f) de la convention collective en vigueur.

QUE le taux horaire soit fixé à 80 % du taux horaire maximal établi pour la fonction, les autres conditions de travail étant fixées par la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2025-10-217 **17.2 PISTE CYCLABLE – DOMTAR**

ATTENDU le projet de pavage de la piste cyclable St-Gabriel ;

ATTENDU QU' une partie de la piste cyclable se trouve sur les lots 3 678 748 et 3 678 749 appartenant à la Domtar, laquelle consent à autoriser le pavage de cette partie, aux frais de la Ville ;

Il est
Proposé par Mario Leclerc
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise le maire/la mairesse et le directeur général à signer l'entente entre la Ville et Domtar concernant le pavage d'une partie de la piste cyclable traversant les lots 3 678 748 et 3 678 749 ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2025-10-218 **18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La mairesse remet aux conseillers Mario Leclerc et Alain Beaudin un hommage de la part du député fédéral, monsieur André Bachand, soulignant 20 années d'engagement au service de la Ville de Windsor et de sa population. Elle confirme son départ de la vie politique municipale et exprime son appréciation pour le travail, l'engagement et la dévotion de ses collègues sur le conseil municipal de la Ville, pendant ses années au service de la Ville et de la population. Elle exprime également sa reconnaissance pour le professionnalisme et la compétence de la présente équipe administrative ainsi que de celles l'ayant précédée pendant son parcours à la Ville. Son allocution reçoit une chaude ronde d'applaudissements.

Il est
Proposé par Ana Rosa Mariscal
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 19 h 37.

ADOPTÉ

_____ Gaétan Graveline Maire	_____ M ^e Edwin John Sullivan Greffier
------------------------------------	---

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles aux fins pour lesquelles les dépenses décrites à l'intérieur de ce procès-verbal sont projetées par le conseil municipal.

Émilie Boulet, trésorière